AR PREFECTURE
016-251602595-20200212-POINT01-DE
Reçu le 17/02/2020

Pôle Image Magelis Angoulême

SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 12 février 2020	Point n°01/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le douze février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 janvier 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Jacques Chabot, Philippe Bouty, Didier Villat, William Jacquillard et Mathieu Hazouard.
Mesdames Jeanne Filloux, Marie-Claude Guionnet, Annette Feuillade et Danielle Chauvet.

Membres absents ou excusés : Messieurs Xavier Bonnefont, François Elie, Samuel Cazenave, Jérôme Sourisseau, Jean-Hubert Lelièvre et Daniel Sauvaitre.
Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membres consultatifs présents : Monsieur Andreas Koch et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité syndical à monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Par délibération n° 26 du 2 juin 2015 et n° 26 du 19 juin 2018, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image MAGELIS.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte - rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
06/11/2019	EMCA et EESI	Convention de partenariat avec l'EMCA et l'EESI pour la mise en place du workshop « Expanded Animation » du 4 au 15 novembre 2019.
07/11/2019	SMPI - MAGELIS	Bail conclu entre le Département de la Charente et le SMPI MAGELIS pour l'occupation du 3, rue de la Charente à Angoulême (16000), pour une durée de 9 ans à compter du 1er janvier 2020. Loyer de 2 580 € HT par mois, réduit à 258 € HT par mois à concurrence du montant des travaux réalisés par le Pôle Image. Abonnements et consommations diverses, contrats d'entretien, réparations locatives, gardiennage et assurance à charge Pôle Image.

AR PREFECTURE
016-251602595-20200212-POINT01-DE
Reçu le 17/02/2020

12/11/2019	NORMAAL ANIMATION	Bail commercial pour la mise à disposition du rez de chaussée du 102, rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 345 m². Local accueillant les activités de production du preneur. Bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, moyennant un loyer mensuel de 3 450 € HT, révisable annuellement, plus 250 € HT de provisions mensuelles pour charges. TF, abonnements et consommations diverses, gardiennage et assurance à charge du locataire.
15/11/2019	COMPAGNIE GENERALE DES EFFETS VISUELS	Convention précaire pour la mise à disposition du local au 1er étage (à droite) du 97 rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 64 m². Local accueillant les activités de post-production de films et de vidéo de l'occupant. Convention établie pour une durée de 23 mois à compter du 18 novembre 2019, moyennant une redevance mensuelle de 559.17 € HT, révisable annuellement, plus 90 € HT de provisions mensuelles pour charges. TF, abonnements et consommations diverses, gardiennage et assurance à charge de l'occupant.
18/11/2019	SMPI - MAGELIS	Convention consentie par M. BODY au profit du SMPI MAGELIS pour la mise à disposition temporaire d'une parcelle de terrain au 45 Bv Besson Bey à Angoulême, du 4 novembre 2019 au 19 janvier 2020. Espace utilisé par les entreprises mandatées par le Pôle Image pour l'exécution des travaux aux 49/51, Bv Besson Bey. Remise en état et assurance à charge de l'occupant. Mise à disposition à titre gratuit.
19/11/2019	REBOUND CAPITAL GAMES	Convention précaire pour l'occupation du 2ème étage du 197, Rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 230 m², pour une durée de 13 mois à compter du 27 septembre 2019. Local accueillant les activités tertiaires de l'occupant, liées au développement et à l'édition de jeux mobiles. Redevance mensuelle de 786.99 € HT, révisable annuellement, plus 5 € HT de provisions mensuelles pour charges, TF, abonnements et consommations diverses, gardiennage et assurance à charge de l'occupant.
20/11/2019	SILEX ANIMATION	Bail commercial pour la mise à disposition du 1er étage du 101, rue de Bordeaux à Angoulême d'une superficie de 88.45 m². Local accueillant les activités tertiaires de création et de production du preneur. Bail conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1er novembre 2019, moyennant un loyer mensuel de 500 € HT, révisable annuellement, plus 18 € HT de provisions mensuelles pour charges, TF, abonnements et consommations diverses, gardiennage et assurance à charge du locataire.
25/11/2019	ADAPEI CHARENTE	Convention précaire pour l'occupation de locaux au 1er étage du 49, Avenue de Cognac à Angoulême d'une superficie de 85 m², pour une durée de 23 mois à compter du 1er décembre 2019. Local accueillant les activités de création de l'occupant. Redevance mensuelle de 450 € HT, révisable annuellement, plus 83.33 € HT de provisions mensuelles pour charges, abonnements et consommations diverses, gardiennage et assurance à charge de l'occupant.

AR PREFECTURE
016-251602595-20200212-POINT01-DE
Reçu le 17/02/2020

25/11/2019	SAPIN SYMPA / CAFE CREED / L'ATELIER DU GRATIN / M. KISPREDILOV / COMME UNE ORANGE / M. FORTIER et Csts / TRAFIC IMAGE / PASSERELLE IMAGES	Convention précaire pour l'occupation de différents locaux (de 16 m² et 96 m²) dans le 107, rue de Bordeaux, jusqu'au 31 décembre 2020, pour accueillir les activités de création et de production des occupants. Pas de redevance, ni de remboursement de la TF. Mais règlement de provisions mensuelles pour charges au prorata de la surface occupée (entre 55 € et 310 € TTC par mois). Abonnements et consommations liés au téléphone et à l'internet, à la charge du preneur, de même que le nettoyage, la surveillance et l'assurance des parties privatives.
26/11/2019	L'ATELIER	Avenant n° 1 au bail commercial signé le 12 juillet 2017, pour intégrer le transfert du siège social et la modification du numéro SIRET de la société.
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes :
29/11/2019 9/01/2020	Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	- le 4 décembre 2019 pour un séminaire de la Direction de l'Environnement ; - le 20 janvier 2020 pour une « Réunion des lauréats » conduite par le Pôle Europe et International de la région (site de Limoges) ;
29/11/2019	SPN	- le 12 décembre 2019 pour l'organisation d'un colloque ;
29/11/2019 9/01/2020	PREFECTURE DE LA CHARENTE	- le 4 décembre 2019 pour l'organisation d'une réunion. - le 15 janvier pour l'organisation d'une réunion.
10/12/2019	9EME ART +	A l'occasion de la 47ème édition du FIBD, convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL, à savoir : - amphithéâtre et atrium ; - salles de réunion et/ou salles d'enseignement ; - le foyer du Campus Image ; - parking souterrain, entre le 6 janvier et le 2 février 2020. Espaces affectés à l'organisation de conférences et d'expositions/concours, à l'installation de stands d'autres écoles, aux rencontres Jeunes Talents et à des ateliers à destination du grand public. Contreparties en termes de communication. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur.

AR PREFECTURE
016-251602595-20200212-POINT01-DE
Reçu le 17/02/2020

16/12/2019	SMACL ASSURANCES	Avenant n° 4 au marché n° 2016/030 (lot n°2 : Dommages aux biens – Options n° 2 et 3) pour ajuster les superficies garanties.
18/12/2019	LA COMPAGNIE DES ARCEAUX	Convention de prêt à usage pour la mise à disposition de locaux dans l'ex Eperon, du 20 décembre 2019 au 30 juin 2023, pour une activité de danse et de théâtre. Aucune redevance. Néanmoins les consommations de fluides et divers abonnements, le prorata de TF, l'assurance et la surveillance des locaux restent à la charge de l'emprunteur.
09/01/2020	FESTIVAL DU FILM COURT D'ANGOULEME	Soutien financier du 5 000 € pour l'organisation du Festival du 1er au 5 avril 2020.

……

Les membres du Comité Syndical donnent acte - à l'unanimité (12 présents / 12 votants / 12 voix « pour ») - à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 janv. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 janv. 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 17 janvier 2020

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis